17e TOURNOI NATIONAL B

Tennis de table Saint-Tropez

SAMEDI 19 & DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2026

Article 1. Le tournoi est homologué nationalement sous le **numéro ????** et de ce fait les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il est ouvert aux licenciés FFTT et se déroulera le SAMEDI 19 & DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2026 au complexe sportif du Moulin Blanc de Saint-Tropez.

Article 2. Compositions, horaires, dotations des tableaux **: plus de 4500 €** (espèce, chèque et lots). Ne sont pas prises en compte les dotations du tableau TSD, puisque variables…

Article 3. Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les tableaux se joueront par poules de trois. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Article 4. Le classement pris en compte sera celui de la première phase de la saison 2026/2027.

Article 5. À l'inscription, les joueurs donneront leur numéro de licence. La présentation de la licence sera obligatoire à l'engagement. Les féminines seront admises dans tous les tableaux.

Article 6. Le pointage devra se faire au moins 30 minutes avant l'horaire des tableaux. Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel. Aucun repos supplémentaire ne sera accordé aux joueurs évoluant dans plusieurs tableaux. Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 7. En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points du classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 8. Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette fonctionnera toute la durée du tournoi.

Union Sportive Tropézienne Tennis de table – Association Loi 1901 - Tél. 06 03 83 33 93 – tournoisttropez@gmail.com
Adresse admin. & correspondance : Benjamin Courcot / 15 allée Paul Cézanne - Domaine St Martin 83580 Gassin
Siège social : Maison Coccoz / Rue Sibilli / 83990 Saint-Tropez
Siret 521 759 977 00015 APE : 9312Z – N° APS : 08309ET0012 – N° RNA : W831006381

Article 9. Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles en plastique uniquement.

Article 10. Les poussins et les poussines ne peuvent pas participer.

Article 11. Le montant des engagements est de :
– 1 tableau : 11 €
– 2 tableaux : 19 €
– 3 tableaux : 26 €

Il sera permis aux joueurs de disputer 3 tableaux au maximum par jour. **Un forfait de 3 € sera retenu pour toutes inscriptions remboursées.**

Article 12. L'organisateur se donne le droit d'annuler un tableau si faute de participants.
Exemple : féminines : minimum 9 joueuses

Le nombre de participants sera limité à 48 joueurs sur les tableaux A, C, D, F (samedi) et H, I, J, K (dimanche), à 15 joueurs pour les tableaux C (Toute séries Dames) et H (- 18 ans). L'organisation mettra 18 tables à disposition du juge-arbitre. Les décisions du juge-arbitre seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toutes décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi. Voir en annexe les tableaux avec horaires.

Article 13. Les inscriptions se feront UNIQUEMENT via le formulaire en ligne, AU PLUS TARD VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2026 à 12 h, que vous trouverez sur le site du club :
https://tennistablesttropez.fr/tournoi-national/

Les paiements peuvent se faire en ligne sur le site de préférence, le jour du tournoi par chèque ou espèce, ou sinon à nous envoyer par chèque avec votre fiche d'inscription à l'adresse ci-dessous :

Benjamin COURCOT (06.03.83.33.93)
15 avenue Paul Cézanne – Domaine Saint Martin 83580 GASSIN
Pour toutes informations,
Laurent D'ARCO : 06.82.32.74.60
email : tournoisttropez@gmail.com

Article 14. Le club et le comité d'organisation déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 15. Pour tout point non prévu au règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 16. Le tirage au sort public sera effectué au gymnase du Moulin Blanc, route des salins, 83990 Saint-Tropez 30 minutes avant chaque début de tableau par le juge-arbitre (JA3), Sébastien Pastor n°1314442.

Article 17. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer et de manger dans le gymnase.

Article 18. Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 19. Le protocole sanitaire en vigueur le jour du tournoi sera appliqué.
http://www.gouvernement.fr\pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions

Article 20. Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, vous autorisez l'UST Tennis de table St Tropez à titre gracieux à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif. Si toute fois, une personne refusait, elle doit le signaler à l'organisateur de l'événement dès son arrivée. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.
Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Article 21. Le dimanche après-midi, une exhibition de joueurs dans le top 100 Français nommé ***All Stars Speed Ping*** se déroulera au milieu des autres tableaux. **Ce tableau All Stars n'est pas homologué**.

Article 22. Nous avons établi un planning des matchs sur les 2 jours, que vous trouverez ci-après en annexe. Le nombre de joueurs et de tableaux est limité afin de mieux gérer le déroulé général. Cela vous permettra de connaître vos heures de convocation de tous vos matchs et les heures de fin de tableau. L'évolution des tableaux seront visibles en ligne via un QR Code.

DOTATIONS

Tableaux	Points	Classement	Horaire	Vainqueur	Finaliste	Demi	Quart
SAMEDI							
A	<1500	500 à 1499	8h30	80€	40€	20€	10€
B	<2200	1299 à 2200	9h30	200€	80€	50€	15€
C	TSD*	TSD	9h30	40%	20%	10%	5%
D	TSM	1399 à …	**14h30**	750€	300€	80€	40€
E	<1800	500 à 1799	12h30	150€	70€	25€	15€
F	<N°300	1299 à N°299	**11h00**	300€	150€	40€	20€
DIMANCHE							
G	<1400	500 à 1399	8h30	80€	40€	20€	10€
H	<18 ans	Juniors	9h30	lots	lots	lots	lots
I	<1700	500 à 1699	9h30	150€	70€	25€	15€
J	<1200	500 à 1199	11h00	50€	30€	15€	10€
K	<1600	500 à 1599	12h30	130€	60€	25€	15€
L	<1000	500 à 999	14h30	40€	20€	15€	10€

** TSD : 40% des inscriptions, minimum 6 joueuses doivent être inscrites pour le maintien du tableau*

Union Sportive Tropézienne Tennis de table – Association Loi 1901 - Tél. 06 03 83 33 93 – tournoisttropez@gmail.com
Adresse admin. & correspondance : Benjamin Courcot / 15 allée Paul Cézanne - Domaine St Martin 83580 Gassin
Siège social : Maison Coccoz / Rue Sibilli / 83990 Saint-Tropez
Siret 521 759 977 00015 APE : 9312Z – N° APS : 08309ET0012 – N° RNA : W831006381